



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 131805

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les récentes dispositions entraînant la suppression du certificat d'études cliniques spéciales mention orthodontie (CECSMO). Cette décision s'explique par la volonté d'uniformiser la formation d'orthopédie dentofaciale (ODF). Cette décision supprime toute possibilité, pour les étudiants en fin de cursus d'odontologie et pour les praticiens chirurgiens-dentistes ayant choisi la voie CECSMO, d'accéder un jour au statut de spécialiste en ODF. Le CESMO sera remplacé purement et simplement par l'internat qualifiant. Or la possibilité d'inscription à l'internat européen ne permettra pas aux praticiens en exercice ayant un cabinet de suivre cette formation à temps plein. De plus les jeunes diplômés de moins de trois ans ne pourront pas non plus s'inscrire à cet internat. Du coup cela signifie qu'ils ne pourront plus obtenir cette spécialisation ODF. Aussi il lui demande de plus amples précisions sur ce projet de réforme et s'il envisage la mise en place de mesures transitoires.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131805

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2857

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)